



Brigitte Desindes (DS)
06.75.09.18.51



Philippe Martin (DS)
06.80.35.93.72



Eric Guerpillon (DS)
06.85.91.05.71

Le 20 Mai 2015

Bulletin (mensuel) d'information de Mai 2015

Sommaire

1. Comité d'Entreprise ordinaire du 22 Avril 2015
2. Harmonisation des modalités du temps de travail
3. Nos actions en ce début de nouvelle mandature

1) Comité d'Entreprise ordinaire du 22 Avril 2015

- **Passation du bureau à la nouvelle mandature**

Le changement de mandature implique la nomination d'un nouveau bureau ; ce nouveau bureau s'est retrouvé incapable de commencer son travail car la passation n'a pu avoir lieu lors de la première réunion. Une passation de bureau nécessite que l'ancien bureau remette toutes les pièces comptables et autres documents pour permettre au nouveau bureau de prendre ses fonctions au plus vite. Face à ce contexte la CFTC a demandé un vote pour un audit des comptes et un état des lieux.

Un point est fait sur divers sujets de fonctionnement : principe des votes, demande de vote à bulletin secret (ce point sera resoumis à vote lors du prochain CE ordinaire), règlement intérieur (idem).

Une journée de formation des nouveaux élus au CE sera organisée prochainement, indépendamment des 5 jours de formation auxquels ces nouveaux élus ont droit.

Une clarification des rôles est établie entre les élus du CE et les représentants syndicaux auprès du CE (RS-CE). En fonction de ces rôles, un accès différent aux moyens de communication (workspaces en particulier) pourra être établi, ce point est resoumis à vote lors du prochain CE ordinaire.

- **Colonies et séjours libres pour les enfants**

Une nouvelle proposition de remboursement de ces séjours est soumise au vote car ce point devient urgent à l'approche des congés de printemps et d'été. Cette nouvelle proposition ne distingue plus le mode de remboursement suivant qu'il s'agisse d'une coline ou d'un séjour libre, ce qui était le cas jusqu'à présent.

En regard des nombres très différents d'enfants ayant participé en 2014 respectivement aux colonies (40) et aux séjours libres (420) et des subventions moyennes du CE à celles-ci, respectivement 616 € et 120 €, il nous a paru plus équitable de proposer au vote un mode de remboursement unique quel que soit le séjour. Cette nouvelle proposition est votée, le détail en sera communiqué par la commission voyages du CE.



Brigitte Desindes (DS)
06.75.09.18.51



Philippe Martin (DS)
06.80.35.93.72



Eric Guerpillon (DS)
06.85.91.05.71

Le 20 Mai 2015

La subvention du séjour d'un enfant par an sera modulée suivant le revu fiscal du foyer de l'enfant (0 à 26 ans, rattaché à ce foyer fiscal), en fonction de la tranche d'imposition de ce foyer fiscal :

<u>Avant :</u>		<u>Maintenant :</u>	
T01 :	180€	T01 :	280 €
T02 :	160 €	T02 :	245 €
T03 :	140 €	T03 :	210 €
T04 :	120 €	T04 :	175 €
T05 :	80 €	T05 :	105 €
T06 :	40 €	T06 :	70 €

Cette proposition de subvention a été calculée sur une base de XX € avec un maximum de 7 nuits.

Chaque salarié pourra se faire subventionner un seul stage/séjour/colonie par an et par enfant (plusieurs factures possible sur une même période : séjour, transport, ...).

Applicable aux enfants à charge du foyer fiscal de 0 à 26 ans.

Le catalogue colonie sera maintenu en appliquant les nouvelles subventions.

Suite aux changements de règles en cours d'années 2015, si la prestation a déjà été remboursé pour 2015, le salarié sera prévenu d'une possible subvention supplémentaire, pour atteindre le maximum de sa subvention.

• **Dénonciation des usages Micros Fidelio et Front Porch Digital**

L'intégration effective de ces deux sociétés au sein d'Oracle a eu lieu le 1^{er} Avril 2015. Une harmonisation des usages tels que cartes essence, tickets restaurant, congés/RTT/CET, primes est présentée pour information au CE, conformément à la loi sur les fusions/absorptions d'entreprises. La date de fin de ces usages est fixée à fin Juillet 2015.

Dans une deuxième phase, sera abordée l'harmonisation concernant le temps de travail, les repos compensateurs, qui demandent plus d'examen.

• **Information/Consultation sur le bilan social, bilans diversité et carbone**

Le bilan social 2014 nous est présenté par la direction. Ci-joints quelques chiffres clés issus de cette présentation :

- 79% de l'effectif d'Oracle France en Ile de France
- Moyenne d'âge de 45,9 ans, ancienneté moyenne de 12,6 ans
- 25,8% de l'effectif est féminin mais seulement 16,6% d'effectif féminin dans les catégories >= IC5 et M5
- 51 salariés de moins de 32 ans ont été embauchés en 2014, dont une grande partie à l'issue de stages
- 47 salariés sont partis en pré-retraite dans le cadre de l'accord CAA signé le 18 Avril 2014 ; au sein de ceux-ci, la durée moyenne de portage en pré-retraite est de 3,2 ans, l'âge moyen de 59,3 ans au moment du départ, l'ancienneté moyenne de 18,4 ans aussi au moment du départ

Sont aussi présentés en plus de ce bilan social le bilan diversité et le bilan carbone d'Oracle France.



Brigitte Desindes (DS)
06.75.09.18.51



Philippe Martin (DS)
06.80.35.93.72



Eric Guerpillon (DS)
06.85.91.05.71

Le 20 Mai 2015

2) Harmonisation des modalités du temps de travail

Des réunions sont organisées par la DRH avec les organisations syndicales dans l'objectif d'harmoniser et simplifier les modalités de temps de travail et éléments associés (heures normales et supplémentaires, RTT, astreintes et interventions planifiées, déplacements...). Diverses modalités existent à ce jour, issues des acquisitions réalisées au fil des ans et des nouvelles acquisitions récentes, Micros et Front Porch Digital.

Ces différentes modalités correspondent globalement au niveau d'autonomie plus ou moins grand de la catégorie d'emploi concerné, aux spécificités de celui-ci en termes d'organisation et de temps de travail. De celles-ci, découlent des règles de mesure, de compensation et/ou de récupération des temps de travail et de déplacement attachées à chacune de ces modalités.

Dans un premier temps, plusieurs réunions sont organisées en Avril et Mai pour faire une cartographie et un état des lieux précis de ces modalités et règles associées. L'objectif de cet état des lieux est de dégager les grandes lignes directrices de l'harmonisation et simplification souhaitées pour préparer les réunions de négociation de ces nouvelles modalités avec les organisations syndicales représentatives.

Nous veillerons lors de ces négociations à bien prendre en compte les spécificités de chaque catégorie de salariés et à préserver les intérêts de chacun dans le cadre de la simplification recherchée. Nous sommes d'accord pour simplifier l'accord temps de travail mais restons vigilant pour que les collaborateurs ne subissent aucune perte de salaire.

A notre demande un salarié de Micros participera aux réunions à venir, afin de mieux prendre en compte le mode de fonctionnement chez Micros, notamment pour les personnes travaillant en "3x8".

3) Nos actions en ce début de nouvelle mandature

Depuis les élections professionnelles la CFTC travaille sur l'existant et propose des modifications de règlements sociaux culturels dans un souci permanent d'améliorer, d'ouvrir, de simplifier et en conséquence de faire profiter le maximum de salariés Oracle. C'est le cas pour les colonies et séjours libres pour les enfants, cf.ci-dessus. D'autres changements à venir très prochainement dans les commissions sport et culture, voyage, évènements ...

L'audit en cours voté en CE va permettre de commencer cette nouvelle mandature sur de nouvelles bases.

Il y a aussi le côté négociations sur lesquelles nous travaillons en ce moment: "temps de travail", "Négociation Annuelles Obligatoires" (NAO) qui permettent à la CFTC d'être force de propositions, d'innover et de modifier le "vivre" pas toujours simple dans notre entreprise multi-culturelle parce que multinationale. Dans le prochain numéro nous vous détaillerons nos propositions.

C'est en étant jour après jour avec vous que nous pouvons vous écouter, vous accompagner, vous défendre. N'hésitez à venir nous voir à nos permanences du mardi.

Vos responsables et délégués syndicaux, Brigitte Desindes, Philippe Martin et Eric Guerpillon

06.75.09.18.51 06.80.35.93.72 06.85.91.05.71